

VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES

L'APPA prend
soin de vous !



**+ DE 40 ANS
D'EXPERTISE
ET DE SOLUTIONS
INNOVANTES**



**11 000 CONFRÈRES
ADHÉRENTS,
SOIT PLUS DE 26 000
BÉNÉFICIAIRES
AVEC LEUR FAMILLE**

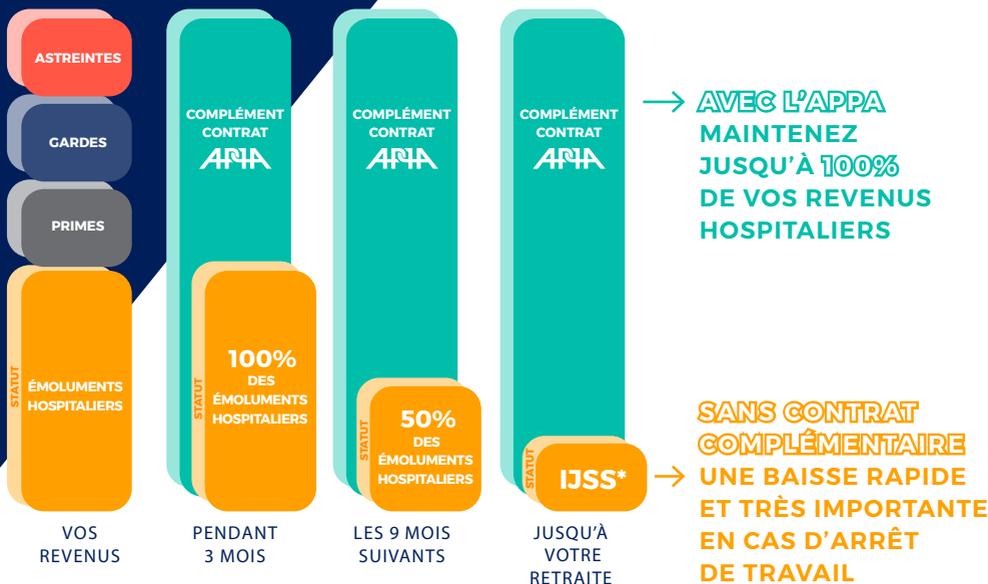


**579 CENTRES
HOSPITALIERS
PARTENAIRES**

100 % DE VOS REVENUS GARANTIS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL



Malheureusement, personne n'est à l'abri d'un accident ou d'un arrêt de travail qui vous empêche d'exercer. Or, vos garanties statutaires sont très limitées, ce qui peut entraîner **une perte rapide et importante de vos revenus**. La prévoyance est donc primordiale pour les médecins et pharmaciens hospitaliers : le contrat APPA garantit le maintien de tous vos revenus, quelle que soit la durée de l'arrêt.



EN PRATIQUE Judith, assistante spécialiste des hôpitaux à Rennes, est arrêtée 5 mois avant le début de son congé maternité.

Ses revenus mensuels bruts se composent de :



Emoluments hospitaliers 2^{ème} échelon (moins de 2 ans d'exercice) — **2 668,76€**
 Indemnité d'activité sectorielle — **420,86 €**
 Indemnité d'engagement de service public exclusif — **1 010 €**

Sans prévoyance, **elle perdrait 27 % de l'ensemble de ses revenus** soit **5 530,48 euros sur la durée de son arrêt**.

* IJSS : Indemnités Journalière de Sécurité sociale

UNE COUVERTURE COMPLÈTE POUR PROTÉGER VOS PROCHES

VOS REVENUS GARANTIS* GRÂCE À LA PRÉVOYANCE APPA

Nos formules	Formule 1	Formule 2	Formule 3
--------------	-----------	-----------	-----------

En cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ou de décès

Capitaux versés	4 ans de salaire	2 ans	1 an
Décès accidentel	Doublement du capital versé	Doublement du capital versé	

En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité

Revenus garantis jusqu'à la reprise d'activité ou la retraite (garanties statutaires et Sécurité sociale incluses)	100%
--	------



Majoration par enfant à charge, rente éducation en cas de décès postérieur ou simultané du conjoint, rente viagère pour enfant handicapé en cas de décès de l'adhérent : découvrez toutes les garanties du contrat APPA

EN RÉSUMÉ, LE CONTRAT APPA



ASSURE LE MAINTIEN DE VOTRE RÉMUNÉRATION

PRÉSERVE VOTRE NIVEAU DE REVENUS

PROTÈGE VOTRE AVENIR ET CELUI DE VOS PROCHES

* **REVENUS GARANTIS** : il s'agit de vos émoluments hospitaliers et/ou de votre traitement universitaire annuel brut, auxquels s'ajoutent vos revenus annexes annuels entre 6 000 et 60 000 euros tels que primes statutaires, gardes, astreintes, revenus d'activité d'intérêt général, revenus d'expertises judiciaires non déclarés en libéral et part variable. Par exemple, vos émoluments hospitaliers sont de 33 000 euros brut / an et vous avez 20 000 euros brut / an de revenus annexes. Vos revenus garantis sont de 53 000 euros, le taux ci-dessus est calculé sur cette base..

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE QUALITÉ

Le modèle associatif et collectif de l'APPA a un autre avantage depuis son origine : il permet de négocier des contrats de groupe auprès de l'assureur, GENERALI, afin de garantir **le meilleur rapport qualité-prix pour votre complémentaire santé** individuelle ou familiale.



**TOUS LES
REMBOURSEMENTS**

Quelques exemples :



JUSQU'À 350 € / PROTHÈSE DENTAIRE
dans la limite de
3 000 € / an / bénéficiaire

JUSQU'À 1 050 € / IMPLANT DENTAIRE
prothèse incluse dans la limite de
2 / an / bénéficiaire



JUSQU'À 660 € / TOUS LES 2 ANS
pour les lunettes



JUSQU'À 300 € / AN
pour les lentilles prises en charge
ou non par la Sécurité sociale

LES AVANTAGES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ APPA

L'APPA vous fait bénéficier de partenaires et de services pour une prise en charge optimale de tous vos besoins.



Tiers payant

—
Prise en charge à 100 %
des frais réels sur les équipements
et prestations définis

—
Assistance santé



Une équipe à taille humaine
et des interlocuteurs dédiés

—
Un espace numérique
personnalisé pour effectuer
vos démarches et suivre
vos remboursements



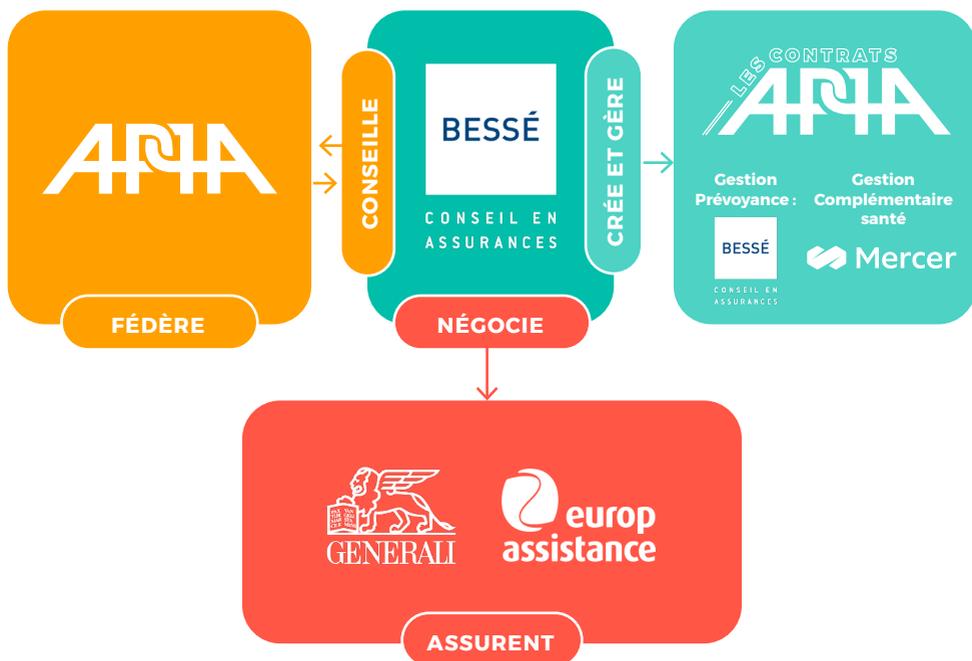
NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE

Pour vous offrir le meilleur niveau de garanties et de services, l'Association collabore avec son courtier-conseil Bessé et des partenaires reconnus dans le secteur de l'assurance aux personnes. Véritable équipe à taille humaine et experte de vos garanties statutaires, vous bénéficiez d'un accompagnement tout au long de votre carrière hospitalière.



APPA.BESSE.FR

BESSÉ APPA :
135 boulevard Haussmann
75008 Paris
TÉL : 01 75 44 95 15
appa@besse.fr



EN RÉSUMÉ, pourquoi choisir l'APPA ?

Fondée en 1980 par des praticiens hospitaliers pour pallier les lacunes de vos statuts en matière de protection sociale, l'association APPA regroupe déjà plus de 11 000 adhérents, soit **1 praticien hospitalier sur 5** sur l'ensemble du territoire.

Elle leur offre des solutions de complémentaire santé et de prévoyance dans **un cadre associatif et non lucratif, administrée par des praticiens hospitaliers bénévoles**, autour de valeurs fortes, basées sur la confraternité et la solidarité.



L'expertise de vos garanties statutaires et un accompagnement personnalisé tout au long de votre carrière, de l'internat au départ en retraite, à l'hôpital comme en libéral.



Une protection complète, adaptée à votre situation familiale et à vos évolutions de carrière.



15 % du budget alloué, chaque année, à un fonds de soutien solidaire pour venir en aide aux adhérents en difficulté.



Une souscription en ligne sécurisée et des formalités médicales simplifiées.



[APPA-ASSO.ORG](https://www.appa-asso.org)

Document non contractuel.

Fiche élaborée par B2AF en application du code des assurances (Articles L.521-2-1 et R.521-2).

B2AF, SAS au capital de 43 024 €, 135 boulevard Haussmann - 75008 Paris, RCS Paris 414 936 740, Conseil et courtier en assurances (exerçant conformément à l'article L.520-1-2b du Code des assurances), n° Orias 07 002 753, www.orias.fr, soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest 75009 Paris.

Nous sommes susceptibles de travailler avec l'ensemble des fournisseurs actifs du marché

Notre rémunération au titre des prestations de courtage peut revêtir la forme de commissions payées par les assureurs et/ou d'honoraires payés par le client ou d'une combinaison des deux.

Toute réclamation ou demande d'information sur la médiation peut être adressée par écrit à l'adresse suivante :

BESSÉ - Gestion APPA - Service Réclamation 135, Boulevard Haussmann - 75008 Paris ou par mail à gestion.appa@besse.fr.

Vous recevrez un accusé de réception sous 10 jours maximum et une réponse dans un délai maximum de 2 mois.

BESSÉ

CONSEIL EN
ASSURANCES